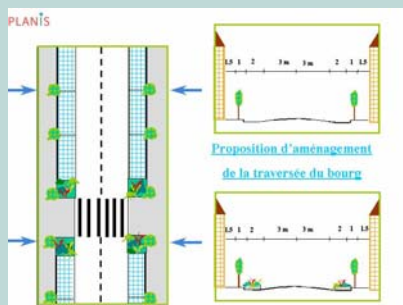


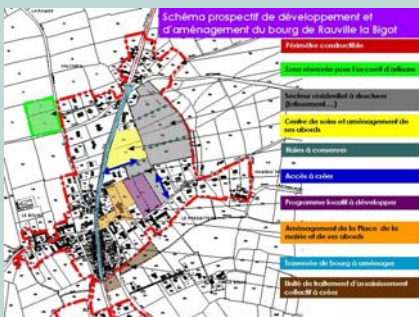
Une carte communale complétée par un schéma de développement et d'aménagement



▲ une commune rurale de caractère



▲ Aménagement de chicanes ralentissant les automobilistes traversant le bourg



▲ Projet d'aménagement et de développement



▲ Réaménagement de la place centrale pour la rendre plus conviviale

Les éléments révélés par le diagnostic

- ▶ Commune rurale au caractère authentique, de près de 1000 hab^{ts}, située dans un cadre bocager de qualité à 15 km de l'agglomération cherbourgeoise et du littoral, Rauville-la-Bigot connaît une croissance régulière de sa population depuis 25 ans résultant de l'installation de jeunes ménages travaillant dans l'agglomération de Cherbourg.
- ▶ L'économie y est encore essentiellement agricole mais on note également la présence de commerces de proximité
- ▶ Le bourg est traversé par une route départementale très fréquentée

Des problématiques sont mises en exergue

- ▶ Une population à tendance vieillissante
- ▶ Un développement pavillonnaire le long des grands axes entraînant une phénomène d'effilochement du bourg et un risque de perte du caractère authentique de la commune
- ▶ Un stationnement peu structuré dans le bourg, conduisant à des dysfonctionnements en terme de sécurité et de circulation piétonne
- ▶ Un cadre de vie à améliorer ou à valoriser
- ▶ Une demande importante en logement locatifs peu satisfaite
- ▶ une économie à diversifier

Les orientations de développement retenues

- ▶ **Maîtriser le développement de l'urbanisation**
 - en veillant au renouvellement de la population
 - en préservant le caractère rural de la commune
- ▶ **Conforter le pôle de proximité que constitue la commune**
 - ▶ Poursuivre l'amélioration du cadre de vie

Traduction dans le zonage et le schéma d'aménagement

- ▶ **Maîtriser le développement urbain**
 - 1- Conserver l'image rurale
 - ▶ **Par un rééquilibrage spatial :**
 - Choix des parcelles à urbaniser dans l'objectif d'une densification du bourg ou des hameaux existants et à distance des sièges d'exploitations agricoles,
 - Maintien des coupures végétales entre deux groupes d'habitations,
 - ▶ **Par un accueil mesuré**
 - Zone ouverte à l'urbanisation restreinte (sur la base de 8 constructions nouvelles/an)
 - ▶ **Par des préconisations paysagères**
 - Maintien des haies bocagères visibles de la route sur les parcelles rendues constructibles
 - 2- Veiller au renouvellement de la population
 - En complément des lotissements en accession à la propriété, réservation

- de terrains pour la construction de programmes locatifs
- ▶ **Conforter le pôle de proximité que constitue la commune**
 - Réserve de terrains pour l'accueil de nouveaux services et l'aménagement d'une zone artisanale
 - ▶ **Poursuivre l'amélioration du cadre de vie**
 - Aménagement de trottoirs et de chicanes pour réduire la vitesse des automobilistes et protéger les piétons
 - Création de parkings facilitant le stationnement et l'accès aux commerces
 - Réaménagement de la place centrale pour la rendre plus conviviale
 - Valorisation des entrées de bourg et du patrimoine bâti de caractère